

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 2 décembre 2013, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont été convoqués par monsieur le Maire Jacques Madore;

ATTENDU QU' ils sont tous présents

Résolution 2013-12-292

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE tou-te-s les conseiller-ère-s renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2013-12-293

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Programmation de la taxe d'accise;

5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a présenté une demande de subvention au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire afin d'utiliser la taxe d'accise sur l'essence;

ATTENDU QU' une liste des travaux projetés a été présentée au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire;

ATTENDU QUE les montants accordés pour les différents projets n'ont pas entièrement été employés l'année passée;

ATTENDU QUE les montants restants seront utilisés dans les mêmes projets et / ou de nouveaux projets;

ATTENDU QU' il y a lieu de retarder certains projets à l'été 2014;

Résolution 2013-12-294

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la nouvelle programmation détaillée ci-dessous est approuvée par le Conseil municipal :

Station d'épuration		40 000 \$
Point d'eau au chalet	chemin du Lac	2 670
Point d'eau	Rang 5 et du Gore	3 160
Glissières		14 785
Asphaltage	chemin Auckland	274 665
Remplacement de ponceau et rechargement		60 415
Point d'eau	village	20 000
Rallongement d'égout route 253 Sud pour maisons existantes (plan et devis)		14 585
Mise à la norme de la fosse septique et du champ d'épuration du chalet du Lac		15 000
	Coût total	445 280 \$

QUE les travaux pour le point d'eau au village, remplacement de ponceau et rechargement ainsi que la mise à la norme de la fosse septique et du champ d'épuration du chalet du Lac sont remis à l'été 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINT DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 35.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière